



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – dialogue interactif sur le rapport du BHCDH sur l'enregistrement des victimes

Intervention du Luxembourg

3 juillet 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Ma délégation salue le rapport du Haut-Commissariat sur l'enregistrement des victimes et s'incline devant ses missions sur le terrain et les autres missions de l'ONU qui s'attèlent à cette tâche au jour le jour. Nous remercions aussi tous les acteurs de la société civile, notamment *Every Casualty Counts*, qui ont contribué au rapport et qui assument le fardeau de l'enregistrement des victimes de conflits et d'atrocités criminelles.

Un proverbe célèbre veut que : « Quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit. » Quand les puissants se font la guerre – souvent pour consolider leur pouvoir ou leur emprise sur les richesses – ce sont les personnes ordinaires qui en font les frais. L'enregistrement des victimes nous permet de nous rendre compte de l'envergure de la souffrance humaine engendrée par les conflits, sachant que derrière chaque victime recensée se tient une famille en deuil, une communauté brisée.

Tout ceci est d'autant plus important parce que de nombreux conflits actuels ou récents, au Soudan, en Syrie, en Éthiopie, au Yémen, ou au Soudan du Sud, sont si peu couverts par la plupart des grands médias en dehors des médias humanitaires comme *The New Humanitarian*.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Ma délégation partage entièrement les constats du rapport sur les mérites de l'enregistrement des victimes, mais pouvez-vous nous dire quels sont les principaux obstacles que rencontrent les acteurs onusiens et de la société civile dans ce travail et comment nous pouvons y remédier ?

Je vous remercie de votre attention.

(255 mots – 1m30s)